

**Romain MISSINHOUN**

**Commissaire aux Comptes**  
**Membre de la Compagnie Régionale de Paris**

11, Rue Sainte Colombe  
94240 L'Haÿ-les-Roses  
Tél. : 06.20.18.81.81  
Fax : 01.70.13.39.74

Email : [romain.missinhoun@euronex-consulting.com](mailto:romain.missinhoun@euronex-consulting.com)



## **CNL Confédération National du Logement**

8 rue Mériel  
93100 MONTREUIL

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Au terme d'une période du 01/01/2020 au 31/12/2020

L'Haÿ-les-Roses, le 27 Mai 2021

# Romain MISSINHOUN

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

11, Rue Sainte Colombe  
94240 l'Hay-les-Roses  
Tél. : 06.20.18.81.81  
Fax : 01.70.13.39.74

Email : [romain.missinhoun@euronex-consulting.com](mailto:romain.missinhoun@euronex-consulting.com)



## CNL Confédération National du Logement

8 rue Mériel  
93100 MONTREUIL

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2020 au terme d'une période

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux membres de l'organe délibérant,

#### I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Comité à la fin de cet exercice.

## **II. Fondement de l'opinion**

### **▪ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la 6-ème partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **▪ Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **▪ Observations**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe des comptes annuels :

- Les informations portées dans la note « faits caractéristiques : faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable » concernant les incidences liées aux événements survenus à la suite de la crise sanitaire de la COVID-19 au cours de l'exercice 2020.
- Les informations exposées dans la note « règles générales » des « règles et méthodes comptables » relatives au changement de méthodes comptables résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 modifiant le plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif au titre de l'exercice 2020.

## **III. Justifications des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec observation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 relatif au nouveau plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Nous nous sommes assurés du caractère approprié des règles et méthodes comptables retenues par votre association, de la pertinence des informations contenues dans les notes de l'annexe et de la correcte application du changement de réglementation comptable au titre de l'exercice 2020.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **IV. Vérifications du rapport financier tenant lieu de rapport de gestion et des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion » du présent rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier tenant lieu de rapport de gestion sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale de votre association.

#### **V. Responsabilités des dirigeants et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient aux dirigeants d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre ses activités, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'organe habilité dans les statuts de l'association.

## **VI. Responsabilités du Commissaire Aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire Aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante<sup>1</sup>.

L'Hay-les-Roses, le 27 Mai 2021



**Romain MISSINHOUN**  
**Commissaire Aux Comptes**

---

<sup>1</sup> Annexe sur la description détaillée des responsabilités du C.A.C figure après les comptes (à la fin de notre rapport

## ANNEXE

### DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

1. Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
2. Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
3. Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
4. Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
5. Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

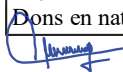
# **CNL Confédération National du Logement**

8 rue Mériel  
93100 MONTREUIL

**Etats financiers au 31 décembre 2020**

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	72 336	72 336		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	111 303		111 303	83 800
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions	487 671	414 265	73 406	80 790
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	244 931	240 648	4 283	7 839
	Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	34 214	25 612	8 602	8 602	
Autres immobilisations financières	4 482		4 482	23 245	
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>954 937</b>	<b>752 861</b>	<b>202 075</b>	<b>204 276</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements	24 807		24 807	25 991
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis	10 150		10 150	12 632
	Marchandises	10 077		10 077	10 077
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>	2 793		2 793	3 108
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances usagers et comptes rattachés	361 481	122 699	238 782	192 333
	Autres créances	314 931	50 600	264 331	260 727
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				51 224	
<b>DISPONIBILITES</b>	104 110		104 110	147 799	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	56 185		56 185	51 337
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>884 533</b>	<b>173 299</b>	<b>711 234</b>	<b>755 227</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
	Primes de remboursement des obligations ( IV )				
	Ecart de conversion actif ( V )				
	<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>	<b>1 839 470</b>	<b>926 160</b>	<b>913 309</b>	<b>959 503</b>
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			13 084	31 847
	(3) dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					






# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
Fonds associatifs	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	51 351	107 879
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(370)</b>	<b>(56 528)</b>
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>50 981</b>	<b>51 351</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
<b>Total des autres fonds associatifs</b>			
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>50 981</b>	<b>51 351</b>	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges			
<b>Total des provisions</b>			
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
<b>Total des fonds dédiés</b>			
<b>DETTES (1)</b>			
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	64 268	36 082	
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 636	144 792	
Dettes fiscales et sociales	108 613	82 160	
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	550 082	645 003	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	40 729	116	
<b>Total des dettes</b>	<b>862 328</b>	<b>908 153</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>913 309</b>	<b>959 503</b>	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(369,53)	(56 528,19)	
(1) Dont à moins d'un an	820 189	908 153	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

ENGAGEMENTS DONNES




# Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	137 943	164 345
	Prestations de services	78 879	202 222
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	725 512	760 008
	Dons	74 984	141 086
	Cotisations		
	Legs et donations		103 239
	Autres produits de gestion courante	42 746	21 713
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	3 748	23 226
	Autres produits	196 161	240 836
	<b>1 259 973</b>	<b>1 656 676</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats	1 124	14 067
	Variation de stock	3 666	4 676
	Autres achats et charges externes	476 571	667 520
	Impôts, taxes et versements assimilés	17 447	22 258
	Rémunération du personnel	572 349	547 418
	Charges sociales	159 055	218 211
	Subventions accordées par l'association	137 938	106 814
	Dotations aux amortissements et dépréciations	50 725	74 381
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	61 907	44 655
		<b>1 480 782</b>	<b>1 699 999</b>
	<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>(220 809)</b>	<b>(43 324)</b>
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	2 850	3 000
	Intérêts et produits financiers	334	357
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	2 268	5 658
	<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>916</b>	<b>(2 301)</b>
	<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ( 1 + 2 )</b>	<b>(219 893)</b>	<b>(45 625)</b>
Charges financières	Produits exceptionnels	219 621	75 480
	Charges exceptionnelles	98	86 383
	<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>219 523</b>	<b>(10 903)</b>
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 482 778</b>	<b>1 735 512</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 483 147</b>	<b>1 792 040</b>
	<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>	<b>(370)</b>	<b>(56 528)</b>
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	<b>PRODUITS</b>		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>CHARGES</b>		
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			




# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Règles et Méthodes Comptables

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983, articles 7.21.24 début 24-1.24-2. et 24-3)

Les comptes ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements ANC n°2014-03 & n°2018-06 relatifs au plan comptable général et aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020, présente un total bilan de 913 309 euros.

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 1 482 778 euros et un total charges de 1 483 147 euros, dégageant ainsi un *déficit* de (-370 euros).

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

## Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat
- l'annexe.

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

Leur présentation est faite de manière comparative ; en face des comptes de l'exercice, sont donnés en rappel les comptes de l'exercice précédent.

## Présentation de l'entité

La CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT (C.N.L) est née en 1916 de la volonté de locataires de s'organiser pour agir collectivement afin de défendre leurs droits.

La CNL rassemble et agit pour la défense des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de respect, de solidarité et de démocratie.

La CNL est agréée « organisation de consommateur.rice.s » et « association de jeunesse et éducation populaire ».

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, la CNL a pour but la défense des intérêts individuels et collectifs de ses adhérent.e.s et la défense de l'intérêt général.

Elle mène les actions nécessaires à la réalisation de tout ce qui a trait à la définition d'une politique sociale de l'habitat, dans tous les secteurs. Elle agit pour une consommation équitable et sociale. Elle promeut et développe des actions d'éducation populaire.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Association d'intérêt général et de progrès social, la CNL, organisation de large rassemblement à caractère syndical, agit et développe une action collective et nationale pour la mise en œuvre et la défense d'une politique sociale de la consommation et de l'habitat.

Le périmètre de ses activités est national et la Confédération s'appuie sur un réseau de structures locales (amicales, groupements d'habitant.e.s, associations de consommateur.rice.s), de fédérations départementales et d'associations régionales adhérentes.

La Commission Administrative Nationale (CAN) est l'organe de décision et d'administration de la Confédération. Dans l'intervalle des Congrès, la CAN a pleine responsabilité de direction, de représentation, d'animation de la CNL pour mettre en œuvre les orientations confédérales.

Pour mener à bien ses missions, la CNL s'appuie, outre ses adhérentes et autres membres bénévoles, sur une équipe de salariés.e.s dont les compétences s'intègrent dans le cadre des missions de l'association et contribuent au bon fonctionnement de son administration.

Les ressources de la CNL sont constituées des cotisations de ses adhérent.e.s, des subventions, dons et legs, des contributions liées à son activité.

## Faits caractéristiques de l'exercice

La crise sanitaire sans précédent liée à l'épidémie de COVID-19 qui s'est étendue au niveau mondial et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent des événements majeurs de l'exercice écoulé.

La CNL, dans le cadre des consignes et préconisations de l'État et des organismes de tutelles, a dû adapter l'organisation du travail de ses salariés et membres administrateurs ainsi que les conditions de réalisation de ses missions compte tenu des mesures prises de confinement.

Aussi, l'association a décidé de mettre en place l'activité partielle sur la période de mars à juin 2020, puis décembre 2020.

Les activités ont commencé à être affectées par le COVID-19 dès le premier trimestre 2020 et la gouvernance de la CNL a souhaité présenter les impacts de la crise sanitaire par une approche ciblée.

Dans ces conditions, l'information porte sur certains postes jugés pertinents du compte de résultat, et non sur l'ensemble de ce dernier :

- Les adhésions diminuent de 20,3% et passent de 31 922 cartes en 2019 à 25 435 cartes en 2020
- Les produits d'exploitation s'élèvent 1 259 k€ et diminuent de 23,9%. Les évolutions les plus sensibles sont constatées sur :
  - Les recettes de partenariats qui s'élèvent à 43,5 k€ en baisse de 58,5% (-58,3 k€)
  - Les cotisations qui s'établissent à 172 k€ soit un repli de 17% (-35,3 k€)
  - La subvention Consommation d'un montant de 111,3 k€ en baisse de 25% (-37 k€)
  - Les recettes d'actions civiles qui connaissent également une très nette diminution de 75% pour s'élever à 33 k€ contre 132,4 k€ en 2019 (-99,4 k€)



# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Eu égard aux éléments précités, la CNL a bénéficié de mesures d'accompagnement proposées aux associations fragilisées par la crise sanitaire. Le détail des aides financières est listé ci-après :

- La prise en charge de l'activité partielle à hauteur de 50% des salaires sur l'exercice 2020 fait apparaître une aide de 49k€.
- Aide au paiement - Covid 19 : les dettes Urssaf des mois de mars et avril 2020 pour un montant total de 29k9€ bénéficient d'un délai de report de paiement fixé de mai à décembre 2021.
- La CNL a eu recours au prêt garanti par l'État (PGE) pour un montant de 35 k€. Ce dernier, souscrit en date du 28 mai 2020 a fait l'objet d'une mesure de report dans les conditions suivantes : première échéance de remboursement fixé au 25 juin 2021 ; intérêts au taux de 0.70%.

## . Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

## . Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

## . Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens :

- Logiciels : 1 an
- Constructions : 20 ans
- Installations et agencements : 10 ans
- Matériel de bureau & informatique : 6 ans
- Mobilier : 10 ans
- Autres matériels : 5 ans

## . Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

Leur valeur brute est constituée par le coût d'achat (hors frais accessoires). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée selon les modalités qui prévalent en la matière.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## . Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## . Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## . Provision pour indemnités de départ à la retraite

Les indemnités pour départ à la retraite font l'objet d'aucun accord particulier signé, l'association a décidée de chiffrer les engagements de retraite, dont le montant valorisé à la date de clôture des comptes annuels est de 53 424 €. Les principales modalités de calcul retenues sont les suivantes :

- Age moyen de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation : 14% (cadres), (-21%) (non-cadres)
- Taux d'augmentation moyen : 2.96%
- Taux d'actualisation : 0%
- Taux indemnité : selon dispositions prévues au Code du travail

## . Rémunérations des dirigeants

En application des articles L 612-5 du code de commerce de 242 C du CGI nous vous informons que Monsieur JACQUEMART Eddie (Président) a perçu une rémunération brute de 48 454 € et Madame COLLEU Catherine (Trésorière) une rémunération brute de 44 773 €.

## . Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire afférents à la mission de certification au titre de l'exercice 2020 ont été comptabilisés pour un montant de 9 965€.

## . Détail des produits d'exploitation

Le montant de la cotisation confédérale se décompose en 4 quote-part : la ristourne, le fonds de solidarité, le timbre Congrès et l'abonnement à Logement et Famille. La quote-part « timbre Congrès » fait l'objet d'un provisionnement sur 3 ans en prévision du prochain Congrès. Elle fait l'objet d'une affectation en « produits constatés d'avance » pendant la période inter-congrès et est comptabilisée en produits de l'exercice l'année de tenue du Congrès.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## . Détail des autres produits

- Cotisations	172 336€
- Fonds de solidarité	23 825€
	<hr/>
	<b>196 161€</b>

## . Détail des produits exceptionnels.

- Conso France liquidation	1 343€
- Ristourne tickets restaurant	257€
- Remboursement Humanis	1 407€
- SNI Antérieur	886€
- Conso antérieur	9 300€
- Abandon consommation	65 680€
- Abandon SNI	8 506€
- Abandon PCL	116 977€
- Régularisation comptes	121€
- Amicale Montanot 25 Livret A	9 839€
- FD25 cloture Livret A	3 494€
- Oph doubs 2020	1 811€
	<hr/>
	<b>219 621€</b>

Les « produits exceptionnels » sont en très nette progression du fait de la comptabilisation d'abandons de créances obtenus dans le cadre des mesures de soutien consenties par les structures adhérentes à la Confédération soit un montant de 219 621€.

## Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## Changement de méthode de présentation

Un changement de méthode de présentation est intervenu au cours de l'exercice.

En effet, les dispositions édictées par le règlement de l'ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 applicables sur les exercices ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et concernant l'Association ont été mises en œuvre.



# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Informations complémentaires & engagements hors bilan.

L'Association perçoit, dans le cadre de conventions annuelles, des subventions publiques ou en provenance de la Caisse de Garantie de Logement Locatif Social (CGLS), du Ministère de la Consommation, du Ministère du Logement pour les principales et est soumise aux obligations de compte rendu d'utilisation de ces dernières selon les modalités prévues par la loi en la matière.

Le Crédit Mutuel a accordé en mai 2015 un concours financier pour un montant de 100 000 €, pour une durée indéterminée conformément aux "Conditions Générales des Crédits Professionnels à court terme".

La CNL, dans le cadre de la politique financière actée par les organes de gouvernance, a bénéficié au cours de l'exercice 2020 de mesures de soutien des structures adhérentes se traduisant principalement par des abandons de créances.

Ces derniers se sont élevés à 191 163€ et ont été comptabilisés en « produits exceptionnels » (cf. détail « produits exceptionnels »). Ils ont manifestement eu un impact significatif sur la formation du résultat de l'exercice.

## Évènements postérieurs à la clôture.

En date du 28 mai 2020, la caisse de Crédit Mutuel de la Dhuys a accordé à l'association un Prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 35k€.

Selon les termes du contrat, la CNL a formulée, par courrier en date du 12 mars 2021, une demande d'étalement du remboursement de la somme débloquée, sur une durée de 5 ans et dont la première échéance aura lieu au mois de juin 2021.

## Tableau des immobilisations

Le poste « immobilisations en cours » contient les éléments suivants :


- Les acomptes versés dans le cadre de la création de la base de données pour un montant total de 35 593 €. Cette dernière sera activée une fois les dernières évolutions finalisées
- Les acomptes versés dans le cadre des appels de fonds de la copropriété pour les travaux de l'immeuble en cours au 31/12/2020.



# Immobilisations

Etat exprimé en euros

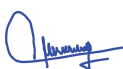
	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	156 136		27 503			183 638
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>156 136</b>		<b>27 503</b>			<b>183 638</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre	329 011					329 011
sur sol d'autrui						
instal. agencet aménagement	158 660					158 660
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	228 379		1 403			229 782
Emballages récupérables et divers	15 149					15 149
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>731 199</b>		<b>1 403</b>			<b>732 602</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	60 309			21 613		38 696
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>60 309</b>			<b>21 613</b>		<b>38 696</b>
<b>TOTAL</b>	<b>947 644</b>		<b>28 906</b>	<b>21 613</b>		<b>954 937</b>




## Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	72 336			72 336
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>72 336</b>			<b>72 336</b>
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre	263 986	3 265		267 251
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement	142 894	4 120		147 014
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	221 491	4 008		225 499
Emballages récupérables et divers	14 198	951		15 149
Immobilisations grevées de droits				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>642 570</b>	<b>12 344</b>		<b>654 913</b>
<b>TOTAL</b>	<b>714 905</b>	<b>12 344</b>		<b>727 249</b>




# Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{incorporelles} \\ \text{corporelles} \\ \text{des titres mis en équivalence} \\ \text{titres de participation} \\ \text{autres immo. financières} \end{array} \right.$	28 462	(2 850)		25 612
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	110 515	12 184		122 699
	Autres	25 300	25 300		50 600
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>164 278</b>	<b>34 634</b>		<b>198 911</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>164 278</b>	<b>34 634</b>		<b>198 911</b>

Dont dotations et reprises $\left\{ \begin{array}{l} \text{- d'exploitation} \\ \text{- financières} \\ \text{- exceptionnelles} \end{array} \right.$		38 381	898	
---	--	--------	-----	--

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.




## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	34 214	34 214	
	Autres immobilisations financières	4 482	4 482	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	361 481	361 481	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	22 993	22 993	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	291 938	291 938	
	Charges constatées d'avance	56 185	56 185	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>771 293</b>	<b>771 293</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice		(2 850)		
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	64 268	22 129	42 139	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	98 636	98 636		
	Personnel et comptes rattachés	29 733	29 733		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	68 645	68 645		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	424	424		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	9 811	9 811		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	550 082	550 082		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	40 729	40 729		
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>862 328</b>	<b>820 189</b>	<b>42 139</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		35 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		6 814			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					




ANNEXE - Elément 6.10

## Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2020

<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>209 029</b>
<b>Autres créances</b> <i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	209 029	<b>209 029</b>



ANNEXE - Elément 6.11

## Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2020

<b>Total des Charges à payer</b>		<b>332 190</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>47 945</b>
<i>PERSONNEL PROVISIONS / C.P</i>	29 484	
<i>CHARGES SOCIALES / C.P</i>	11 794	
<i>AUTRES CHARGES A PAYER</i>	6 668	
<b>Autres dettes</b>		<b>284 245</b>
<i>CHARGES A PAYER</i>	284 245	



## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

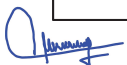
	Période	Montants	31/12/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		56 185	56 185
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
<b>TOTAL</b>			<b>56 185</b>



## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2020
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>		40 729	40 729
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			40 729





**TABLEAU DES EFFECTIFS**

	AU 31/12/2019		AU 31/12/2020	
	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL
CADRE	6		8	
AGENT MAITRISE				
EMPLOYE	4	3	4	2
APPRENTIE				
TOTAL	10	3	12	2



## Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	107 879		56 528	51 351
Résultat de l'exercice	(56 528)	56 528	370	(370)
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>	<b>51 351</b>	<b>56 528</b>	<b>56 898</b>	<b>50 981</b>




# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Contribution volontaire en nature

Conformément au règlement n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, l'entité doit identifier les contributions volontaires en nature, les valoriser et les comptabiliser dès lors que la nature et l'importance des contributions volontaires sont essentielles à la compréhension de l'activité d'une part, que l'association est en mesure de les recenser et de les valoriser d'autre part.

La Confédération bénéficie principalement de l'investissement bénévole de ses membres dont la fonction et la durée de présence correspond notamment à un mandat relevant du Congrès Confédéral se tenant tous les trois ans.

La Confédération a par conséquent engagé une démarche d'évaluation des contributions en nature, moyens humains et matériels, dont elle bénéficie pour son fonctionnement au quotidien.

